



La Municipalité de
SAINTE-CHRISTINE

646, 1^{er} Rang
Sainte-Christine (Québec) J0H 1H0

Avis public

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 1^{ER} EXERCICE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Heidi Bédard, Directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité :

Que le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Sainte-Christine pour les années 2024, 2025 et 2026, est déposé au bureau de la greffière-trésorière, sis au 646, 1^{er} Rang O à Sainte-Christine en date du 13 septembre 2023.

Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale* doit être déposée avant le 1^{er} mai 2024;

Une demande de révision doit, sous peine de rejet :

- a) Être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2^o, de la *Loi sur la fiscalité municipale* et intitulée : « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière ». Le formulaire est disponible au bureau de la MRC d'Acton;
- b) Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC d'Acton, et ce, conformément à l'article 263.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;
- c) Être déposée à la MRC d'Acton sise au 1037, rue Beaugrand à Acton Vale (Québec) J0H 1A0 ou de toute autre manière autrement prescrite par ledit règlement;

Donné à Sainte-Christine ce 18 septembre 2023.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Heidi Bédard